

Container Label

GROUPE	5	HERBICIDE
GROUPE	15	HERBICIDE

STRIM MTZ

HERBICIDE

Concentré Émulsifiable

POUR UTILISATION DANS LES SOLS COMPORTANT DE 1 À 10 % DE MATIÈRE ORGANIQUE

L'herbicide STRIM MTZ supprime les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles

USAGE AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF :

S-métolachlore* 405 g/L

*et R-énantiomère

Métribuzine 135 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : 33753 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **1 L - vrac**

UPL NA Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA
1-800-438-6071

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion. Administrer un traitement symptomatique. L'une des matières actives présentes dans ce produit, le métribuzine, peut provoquer des difficultés respiratoires et une sédation. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de

protection ou un écran facial), pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Si la ventilation est inadéquate pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, porter un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides

Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer de cosmétiques aux endroits où il y a risque d'exposition à ce produit. Se laver les mains et le visage à l'eau chaude et savonneuse avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Portez des vêtements fraîchement lavés chaque jour. Ne pas ranger ni laver les vêtements de protection avec les vêtements de la maisonnée. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les réutiliser.

On recommande de ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou indirectement (dérive). Seuls des personnes portant l'équipement de protection individuelle requis peuvent se trouver sur les lieux du traitement pendant l'application.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées, ni couper celles-ci pour le foin. Il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi. N'effectuer qu'un seul traitement par saison.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Ne pas dépasser les doses recommandées sur la présente étiquette.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit à des endroits ayant une pente modérée à forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Produit non-utilisé ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-424-9300 (CHEMTREC)***

Pamphlet

GROUPE	5	HERBICIDE
GROUPE	15	HERBICIDE

STRIM MTZ

HERBICIDE

Concentré Émulsifiable

POUR UTILISATION DANS LES SOLS COMPORTANT DE 1 À 10 % DE MATIÈRE ORGANIQUE

L'herbicide STRIM MTZ supprime les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles

USAGE AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF :

S-métolachlore* 405 g/L

*et R-énantiomère

Métribuzine 135 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : 33753 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : 1 L - vrac

UPL NA Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA
1-800-438-6071

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion. Administrer un traitement symptomatique. L'une des matières actives présentes dans ce produit, le métribuzine, peut provoquer des difficultés respiratoires et une sédation. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la

cabine fermée pendant l'application. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Si la ventilation est inadéquate pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, porter un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer de cosmétiques aux endroits où il y a risque d'exposition à ce produit. Se laver les mains et le visage à l'eau chaude et savonneuse avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Portez des vêtements fraîchement lavés chaque jour. Ne pas ranger ni laver les vêtements de protection avec les vêtements de la maisonnée. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les réutiliser.

On recommande de ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou indirectement (dérive). Seuls des personnes portant l'équipement de protection individuelle requis peuvent se trouver sur les lieux du traitement pendant l'application.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées, ni couper celles-ci pour le foin. Il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi. N'effectuer qu'un seul traitement par saison.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Ne pas dépasser les doses recommandées sur la présente étiquette.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit à des endroits ayant une pente modérée à forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Produit non-utilisé ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-424-9300 (CHEMTREC)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide STRIM MTZ est conçu spécialement pour répondre aux besoins des producteurs qui cultivent du soja et des pommes de terre dans des sols qui comportent de 1 à 10 % de matière organique. Par son effet résiduel, l'herbicide STRIM MTZ assure la suppression des mauvaises herbes tenaces en début de saison. L'herbicide STRIM MTZ ne devrait pas être utilisé sur le

soja ou les pommes de terre cultivés dans des sols à texture grossière contenant moins de 1 % ou plus de 10 % de matière organique.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

GRAMINÉES :

Digitaire
Échinochloa pied-de-coq
Panic capillaire
Panic d'automne
Sétaire géante
Sétaire glauque
Sétaire verte
Sorgho d'Alep (jeunes pousses)

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES :

Abutilon
Amarante à racine rouge²
Chénopode blanc
Morelle noire de l'Est¹
Moutarde des champs
Petite herbe à poux
Pissenlit (jeunes pousses)
Renouée persicaire
Renouée scabre
Souchet comestible³ (répression seulement)
Stellaire moyenne

¹ Les traitements en prélevée donnent parfois une meilleure suppression que les traitements par incorporation en présemis.

² Certains biotypes naturels de ces mauvaises herbes sont résistants aux triazines et peuvent ne pas être supprimés par l'herbicide STRIM MTZ.

³ Traitement par incorporation en présemis seulement. Les périodes prolongées de temps chaud et sec survenant après le traitement peuvent réduire la suppression du souchet.

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification

« moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Zones tampons de pulvérisation :

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point d'application directe et la bordure la plus rapprochée sous le vent des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les milieux humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de:		
	Culture	Habitat aquatique	Habitat terrestre
Pulvérisateur de grande culture	Toutes les grandes cultures	29	10

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés et appliquer en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associés à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

ACTIVATION

Pour activer STRIM MTZ, une petite quantité de pluie ou d'irrigation est requise après l'application. Dans les secteurs où il y a peu de précipitations, faire suivre l'application en prélevée d'une légère irrigation, soit 0,7 à 1,27 cm d'eau. Ne pas arroser abondamment immédiatement après l'application. Comme c'est le cas pour d'autres herbicides appliqués en surface, la suppression des mauvaises herbes et la tolérance de la culture peuvent varier en fonction des précipitations et/ou de la texture du sol.

SOJA - Est du Canada seulement

PÉRIODE D'APPLICATION	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE DE L'HERBICIDE STRIM MTZ ¹	DOSE DU PRODUIT D'ASSOCIATION ²	REMARQUES
Prélevée	Mauvaises herbes figurant sur l'étiquette	2,9 – 3,9 L/ha	s.o.	Les dommages au soja ou la suppression des mauvaises herbes

	Mauvaises herbes figurant sur l'étiquette, plus mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	2,9 – 3,9 L/ha	900 g é.a./ha de glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine ou de sel de diammonium ³).	peuvent être réduits lorsque l'herbicide STRIM MTZ est appliqué sur des sols dont le pH est de 7,5 ou plus. Les semences de soya doivent être mises en terre à au moins 4 cm sous la surface du sol, à défaut de quoi des dommages à la culture pourraient survenir. Ne pas utiliser après la levée du soya.
Incorporation en présemis	Mauvaises herbes figurant sur l'étiquette	2,9 – 3,9 L/ha	s.o.	VARIÉTÉS : Avant d'utiliser l'herbicide STRIM MTZ, consultez votre détaillant de produits chimiques ou votre fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance à la métribuzine des variétés de soya.

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide STRIM MTZ en cas de suppression forte infestation de mauvaises herbes.

² Consulter l'étiquette des produit(s) à mélanger avec l'herbicide STRIM MTZ pour obtenir des instructions spécifiques concernant les mauvaises herbes à feuilles larges, les variations des types de sols et les cultures de rotation, le pâturage et les autres restrictions.

³ Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par cette dose de glyphosate. Consulter l'étiquette du glyphosate au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

POMMES DE TERRE

PÉRIODE D'APPLICATION	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE DE L'HERBICIDE STRIM MTZ ¹	REMARQUES
Prélevée	Mauvaises herbes figurant sur l'étiquette	2,9 – 3,9 L/ha	Ne pas utiliser dans les variétés Belleisle, Tobique ou Superior, à défaut de quoi des dommages à la culture pourraient survenir. Les variétés de pommes de terre varient quant à leur tolérance à l'herbicide STRIM MTZ. Lorsque l'on utilise l'herbicide STRIM MTZ pour la première fois dans une variété particulière, il faut toujours confirmer la tolérance avant l'emploi à grande échelle.

			<p>Ne pas appliquer lorsque le sol se fendille ou si les pommes de terre commencent à lever.</p> <p>Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement.</p> <p>Traiter après le buttage. Le buttage effectué après l'application de l'herbicide STRIM MTZ réduira la maîtrise des mauvaises herbes.</p> <p>Une application par année.</p>
Incorporation en présemis	Mauvaises herbes figurant sur l'étiquette	2,9 – 3,9 L/ha	Ne pas appliquer plus de 3 L/ha dans l'Ouest du Canada.

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide STRIM MTZ en cas de suppression forte infestation de mauvaises herbes.

DIRECTIVES CONCERNANT L'APPLICATION

- L'herbicide STRIM MTZ, s'il est appliqué à des doses supérieures aux doses recommandées, peut causer des brûlures à la culture ou, encore, le jaunissement ou le rabougrissement de celle-ci. Si de fortes pluies surviennent peu de temps après le traitement, la culture peut être endommagée, particulièrement dans les zones mal égouttées où l'eau peut rester pendant plusieurs jours. Les semences de soja doivent être placées à au moins 4 cm sous la surface.
- VARIÉTÉS : Consulter le détaillant de produits chimique ou le fournisseur de semences pour de plus amples renseignements sur la tolérance des variétés de soja au métribuzine avant d'utiliser l'herbicide STRIM MTZ.
- NE PAS UTILISER L'HERBICIDE STRIM MTZ SUR DES SOLS COMPORTANT MOINS DE 1 % OU PLUS DE 10 % DE MATIÈRE ORGANIQUE.
- Si le temps sec persiste après une application de surface en prélevée, la suppression des mauvaises herbes annuelles risque de ne pas être satisfaisante.
- Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison, quelle que soit le calendrier d'application.
- Une application inégale résultant du chevauchement des passages du pulvérisateur, d'une variation de la vitesse du tracteur, d'un épandage dans les tournants, etc., pourrait causer des dommages à la culture et augmenter le risque de dommages aux cultures subséquentes. Après la récolte, les pratiques culturales qui ont pour effet de bien mélanger le sol peuvent contribuer à réduire le risque de dommages aux cultures subséquentes.
- Appliquer à la dose indiquée en traitement généralisé, dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare pour les traitements de prélevée et dans au moins 100 L d'eau à l'hectare pour l'incorporation en présemis.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

APPLICATION PAR INCORPORATION EN PRÉ-SEMIS

- Éviter d'incorporer en profondeur, car la suppression des mauvaises herbes sera moins efficace et les risques de dommages aux cultures seront accrus.

- Incorporer avec des outils qui assurent une incorporation uni forme et à faible profondeur (pulvérisateur, herse, houe rotative, etc.).
- Une seule incorporation donne des résultats satisfaisants; toutefois, une seconde incorporation améliore en général le mélange de l'herbicide avec le sol et la suppression des mauvaises herbes (particulièrement sur les sols à texture grossière).
- Sur les sols sablonneux, toute précipitation abondante suivant l'incorporation au sol peut causer le lessivage de l'herbicide.

APPLICATION EN PRÉLEVÉE :

- Appliquer uniformément sur un lit de semences ferme et exempt de grosses mottes.
- Il doit pleuvoir dans les 10 jours suivant l'application, à défaut de quoi un sarclage léger ou l'utilisation d'une houe rotative sera nécessaire.
- L'application en prélevée convient également aux systèmes avec travail réduit du sol, aux cultures sur billons ou au semis direct.
- Limiter l'exposition du sol non traité lorsqu'on travaille le sol ou qu'on fertilise.
- Un temps sec ainsi que des pluies ou une irrigation excessive après le traitement peuvent réduire l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes.
- Pour améliorer la suppression par contact des **petites** mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être utilisés :
Engrais, 28-0-0 ou 10-34-0 à 5% v/v
Huile adjuvante concentrée à 1% v/v
Agent tensioactif non ionique à 0,1% v/v
- En présence de mauvaises herbes annuelles de grande taille ou de mauvaises herbes vivaces, ajouter un herbicide à base de glyphosate dans le mélange (voir le tableau précédent).

DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION

- Pression de pulvérisation : 200 à 300 kPa.
- Maintenir la conduite de dérivation au fond de la cuve pour réduire le plus possible la formation de mousse.
- Utiliser des tamis d'au moins 0,3 mm (au plus 50 mailles) dans les buses et les filtres du pulvérisateur (les filtres en feutre ou dont les mailles sont plus petites se bloqueront). On recommande l'utilisation d'un tamis de 16 mailles du côté aspiration de la pompe.
- Utiliser des buses 6502, 8002 ou TK2 ou des buses de plus fort calibre.
- Ne pas utiliser de pulvérisateur à jet porté ou d'autre matériel de pulvérisation à haute pression pour appliquer l'herbicide STRIM MTZ.
- L'AGITATION DOIT ÊTRE VIGOUREUSE ET CONTINUE PENDANT LE REMPLISSAGE ET LA PULVÉRISATION AFIN DE MAINTENIR UN MÉLANGE APPROPRIÉ. L'AGITATION ASSURÉE PAR LA CONDUITE DE RETOUR EST INSUFFISANTE. IL FAUT QUE LE PULVÉRISATEUR SOIT DOTÉ D'UN TUBE DE BARBOTAGE, D'UN JET D'AGITATION OU D'UN DISPOSITIF D'AGITATION MÉCANIQUE. L'AGITATION DOIT CRÉER DES ONDULATIONS À LA SURFACE DU LIQUIDE. LA POMPE DOIT FOURNIR UN DÉBIT ADÉQUAT AU SYSTÈME DE DÉRIVATION OU D'AGITATION PAR JET AFIN DE MAINTENIR UN MÉLANGE HOMOGÈNE ET CE, MÊME LORSQUE LES RAMPES SONT EN FONCTION.
- Vérifier fréquemment le pulvérisateur pendant les traitements pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et qu'il produit un brouillard uniforme.
- Éviter les chevauchements qui entraîneront un dépassement des doses recommandées.

Avant d'ajouter l'herbicide STRIM MTZ et ses produits d'association autorisés dans la cuve du pulvérisateur, examiner le matériel de pulvérisation et s'assurer qu'il est entièrement propre et exempt de rouille ou de corrosion. Pour éviter toute contamination par des résidus de pesticides utilisés antérieurement, rincer les conduites avec de l'eau propre ou les détergents recommandés. Éliminer les eaux de rinçage en utilisant une méthode approuvée.

Consulter l'étiquette des autres produits pour connaître les méthodes de mélange recommandées. Voici la séquence recommandée pour l'herbicide STRIM MTZ et les produits d'association recommandés.

1. Remplir la cuve du pulvérisateur au quart avec le support de pulvérisation. Agiter lentement.
2. Ajouter les produits d'association en poudre ou granulés mouillables, au besoin, et agiter à fond.
3. Ajouter l'herbicide liquide STRIM MTZ et continuer d'agiter à fond.
4. Remplir la cuve aux 9/10 du support de pulvérisation et ajouter tout autre produit liquide à mélanger.
5. Remplir le reste de la cuve du support de pulvérisation, maintenir l'agitation et pulvériser.
6. Ne pas laisser reposer sans agitation.
7. **À la fin de chaque journée de pulvérisation, rincer la cuve et les conduites du pulvérisateur avec de l'eau.**

L'herbicide STRIM MTZ et ses mélanges en cuve homologués doivent être maintenus en agitation en tout temps et pulvérisés immédiatement. Ne pas laisser le mélange reposer pendant une période prolongée. La qualité de l'eau, le pH, la température et d'autres caractéristiques du mélange peuvent influencer sur la durée de conservation de celui-ci.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Laver le pulvérisateur à fond pour enlever tout résidu d'herbicide risquant d'abîmer d'autres cultures. Choisir un endroit non cultivé, loin de toute source d'approvisionnement en eau, pour déverser les eaux résiduelles contenant l'herbicide STRIM MTZ. Bien rincer la cuve du pulvérisateur, puis la remplir d'eau après avoir ajouté 250 mL d'un détergent puissant par 100 L d'eau. Faire circuler le mélange dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes, puis vider la cuve par le circuit de pulvérisation. Répéter ces étapes une deuxième fois. Faire un dernier rinçage en remplissant la cuve d'eau propre, puis faire circuler l'eau dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes et vider celui-ci par le circuit de pulvérisation. Nettoyer la pompe et les filtres des buses. Finalement, laver les surfaces extérieures de la cuve, les buses et les rampes.

RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES EN ROTATION

- Les cultures suivantes : oignon, céleri, poivron, choux, laitue, épinard, betterave à sucre et potagère, navet, citrouille, courge, concombre, melon, tabac et canola (navette) non tolérant aux triazines sont sensibles à l'herbicide STRIM MTZ et peuvent être endommagées si elles sont semencées dans un champ traité avec l'herbicide STRIM MTZ pendant l'année du traitement ou l'année suivante.
- Les cultures-abri ou semencées à l'automne telles que le blé, l'avoine et le seigle peuvent être endommagées si elles sont semencées au cours d'une saison où l'herbicide STRIM MTZ a été utilisé.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, noter que l'herbicide STRIM MTZ contient des herbicides à la fois du groupe 5 et du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des individus naturellement résistants à l'herbicide STRIM MTZ et aux autres herbicides des groupes 5 et/ou 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de l'herbicide STRIM MTZ ou d'autres herbicides des groupes 5 et 15 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes dans le champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-800-438-6071.

UPL, le logo d'UPL et STRIM MTZ sont des marques de commerce d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2020 Société du groupe UPL Corporation Limited.